

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-1619/SGIAM autorisant l'exhumation et la réintégration de restes mortels dans le cimetière de Djibouti

n° 74-1619/SGIAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

23 octobre 1974

Numéro JO

n° 21 du 12/11/1974

Date du numéro

12 novembre 1974

TEXTE INTÉGRAL

Sont autorisées l'exhumation et la réinhumation, dans une concession perpétuelle du cimetière européen de Djibouti, des restes mortels de Madame veuve Gros Jeanne, décédée le 9 août. 1963 et de Monsieur Gros Albert décédé le 16 septembre 1963